

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20200623-10	<u>Séance du 23 juin 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de juin le vingt-trois juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni Salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, la séance s'est tenue sans public, avec retransmission des débats en direct.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 juin 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 juin 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 juin 2003 autorisant le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Selon la circulaire n°15 du Préfet du Doubs en date du 28 mai 2020, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé pour l'année 2020 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86€, dès lors qu'il en formulera la demande. L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 18 juin 2020, a émis un avis...

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à par...**

- autorise le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales à Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA – Paroisse Catholique Saint-Eloi – à hauteur de 479,86€ pour l'année 2020 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 juin 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER